



MISE A JOUR DES POLITIQUES

**Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros
sur Internet**

<http://www.icann.org/topics/policy/>

Volume 11, numéro 9 - septembre 2011

A travers l'ICANN

[Un pas de plus dans le cadre du processus d'amélioration de la consultation publique](#)

[Questions actuellement proposées à la consultation publique](#)

ccNSO

[Oman et les Philippines deviennent membres de la ccNSO](#)

[Élection pour le siège de la ccNSO au Conseil d'administration de l'ICANN](#)

[Dr. Hong Xue nommée membre du conseil de la ccNSO](#)

[Le programme préliminaire de la ccNSO pour la réunion de Dakar publié en ligne](#)

GNSO

[Commentaires de la communauté concernant le rapport final sur la récupération des noms de domaine après leur expiration, recommandations](#)

[Le Conseil d'administration de l'ICANN adopte les recommandations de la partie B de l'IRTP](#)

[Le rapport final sur les problématiques de la partie C de la politique de transfert entre bureaux d'enregistrement a été soumis au conseil de la GNSO](#)

[Autres problématiques actives au sein de la GNSO](#)

ASO

[La proposition de politique concernant les blocs d'adresses IPv4 récupérées a été adoptée par le LACNIC](#)

Efforts conjoints

[Le groupe de travail mixte sur le soutien des candidats soumet son rapport final](#)

[Autres problématiques actives en tant qu'efforts conjoints](#)

At-Large

[At-Large accueille de nouveaux membres de l'ALAC, responsables régionaux et délégués auprès du NomCom](#)

[La communauté At-Large s'élargit pour compter 136 structures At-Large](#)

SSAC

[Problématiques actives au sein du SSAC](#)

Lisez la mise à jour des politiques dans votre langue préférée

La mise à jour des politiques de l'ICANN est disponible dans les six langues officielles des Nations Unies. La mise à jour des politiques est publiée sur le [site Web](#) de l'ICANN et est disponible suite à une inscription en ligne. Pour recevoir la mise à jour chaque mois, directement dans votre boîte de messagerie, il vous suffit d'accéder à la [page d'abonnements](#) de l'ICANN, de saisir votre adresse de courrier électronique et de sélectionner « Mise à jour des politiques » afin de vous inscrire. Ce service est gratuit.

[Énoncé des objectifs de la mise à jour des politiques de l'ICANN](#)

Envoyez vos questions, commentaires et suggestions à : policy-staff@icann.org.

Organisations de soutien des politiques et comités consultatifs

Organisation de soutien aux politiques d'adressage	ASO
Organisation de soutien aux politiques de codes de pays	ccNSO
Organisation de soutien aux politiques des noms génériques	GNSO
Comité consultatif At-Large	ALAC
Comité consultatif gouvernemental	GAC
Comité consultatif du système des serveurs racine	RSSAC
Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité	SSAC

A travers l'ICANN

Un pas de plus dans le cadre du processus d'amélioration de la consultation publique

En bref

L'ICANN invite la communauté à commenter les améliorations du processus de consultation publique.

Développements récents

Jusqu'au 30 septembre, les membres de la communauté peuvent examiner un certain nombre de nouveaux concepts proposés dans le cadre des efforts continus de l'ICANN en vue d'améliorer le processus de consultation publique, et partager ensuite leurs réflexions et idées. Ces efforts abordent les recommandations numéros 15, 16 et 17 rédigées par l'équipe de révision de la responsabilité et transparence (ATRT) et comprennent les efforts portant sur :

- la stratification : classer les thèmes pour aider la communauté à comprendre le sujet et guider la décision de participation.
- l'établissement de priorités : aider les membres de la communauté à déterminer l'importance ou l'urgence d'une sollicitation en fournissant les informations essentielles.
- cycles de commentaires/réponses : organiser le processus de contribution de la part de la communauté en une période initiale pour la soumission de nouveaux commentaires, suivie par une période de réponses distincte au cours de laquelle les répondants de la communauté auraient la possibilité de traiter et de réagir aux arguments soulevés dans les commentaires

précédents des parties ayant des points de vue opposés. Il est proposé que les périodes de consultation initiale soient fixées à un minimum de 30 jours et suivies par des périodes de réponse de 15 jours.

En tant qu'essai initial du concept de période de réponses, à la fin de la période initiale de consultation publique le 30 septembre (et en supposant des commentaires sur le sujet auront été reçus), une période de réponses sera ouverte jusqu'au 15 octobre.

Les idées relatives aux améliorations techniques du forum de consultation publique seront aussi incorporées dans la procédure ouverte. Le personnel de l'ICANN qui travaille sur ces améliorations estime que la mise à disposition d'un espace organisé en fils de discussion en tant qu'élément complémentaire des recommandations ATRT et des trois concepts ci-dessus pourrait être utile. Ce nouvel espace maximiserait la transparence et encouragerait la connexion dans le processus de réflexion entre les commentaires et les réponses correspondantes. Mais le passage à un espace organisé en fils de discussion représente un changement important et le personnel souhaite savoir si c'est la façon selon laquelle la communauté de l'ICANN veut interagir dans les forums de consultation publique. Pour essayer l'espace organisé en fils de discussion, le personnel a entamé mi-juillet l'élaboration d'un espace de consultation publique prototype qui utilise la plate-forme wiki Confluence de l'ICANN. S'il y a intérêt positif suffisant de la part de la communauté sur cette question, le personnel prévoit l'exécution d'un essai communautaire limité d'un tel espace au cours de la période d'octobre-novembre.

Prochaines étapes

Veillez aider à améliorer le processus de consultation publique de l'ICANN en exprimant vos commentaires relatifs aux [propositions](#) et aux concepts présentés là, en utilisant les liens pertinents fournis dans [l'avis](#) et le pavé de [la consultation publique](#).

Contexte

Les activités de la phase I visant à améliorer le processus de consultation publique de l'ICANN ont été mises en application à compter du 30 juin 2011, et se rapportent aux recommandations de l'ATRT numéros 15, 16, 17 et 21. Au cours de cette première phase, le personnel a complètement réélaboré les pages Web, a ajouté de nouveaux menus de navigation, des formats d'avis et de pavé de commentaire public simplifiés et a introduit une entité de « prochains sujets ». De nouveaux champs de données normalisés ont été ajoutés dans toutes les sollicitations (par ex. organisation d'origine, but, état actuel, prochaines étapes) alors que les dates d'ouverture et de clôture et les temps ont été clarifiés. Pour soutenir ces améliorations, le personnel a également créé des modèles de documents internes afin de faciliter la publication et de garantir la cohérence de la présentation dans ces pages.

Après le lancement des pages Web de consultation publique réélaborées, le

personnel a travaillé avec un groupe cible de bénévoles de la communauté de l'ICANN nommés par les dirigeants de la communauté de l'ICANN, afin de réunir les commentaires initiaux portant sur d'autres améliorations.

Ces améliorations supplémentaires sont maintenant à la disposition de la communauté élargie pour révision et commentaires dans le cadre d'une [période de consultation publique](#) couvrant le reste de ce mois. La sollicitation de commentaires publics porte sur un rapport du personnel dans lequel les remarques du groupe cible sont référencées et comportent un lien vers chaque sujet pertinent. L'effort global soutient la mise en application des [recommandations de l'équipe de révision de la responsabilité et transparence](#) concernant la façon selon laquelle les membres de la communauté expriment leurs commentaires relatifs aux affaires de l'ICANN.

Pour en savoir plus

[Avis de la période de consultation publique](#)

Contact au sein de l'équipe

[Filiz Yamaz](#), directeur principal, participation et engagement

Questions actuellement proposées à la consultation publique

De nombreuses périodes de consultation publique sont ouvertes sur des questions présentant un intérêt pour la communauté de l'ICANN. Agissez maintenant si vous souhaitez partager vos points de vue sur des sujets tels que :

- [Phase II des améliorations du processus de consultation publique](#). Exprimez vos commentaires sur la façon selon laquelle l'ICANN publie et gère les commentaires publics, y compris l'ajout d'une période de réponse pour permettre à la communauté de répondre aux commentaires précédents. Exprimez vos commentaires d'ici le 30 septembre 2011 ; répondez aux commentaires d'ici le 15 octobre 2011.
- [Révisions de la politique de conflits d'intérêt et des règlements pour permettre au Conseil d'administration de considérer l'indemnisation des administrateurs pour prestation de services](#). Afin d'aborder la recommandation no. 5 faite par l'équipe de révision de la responsabilité et transparence d'indemniser les administrateurs, la politique de conflits d'intérêt a besoin d'être révisée pour permettre un vote du Conseil d'administration sur un sujet d'intérêt financier important. Exprimez vos commentaires d'ici le 3 octobre 2011.

Pour accéder à la liste complète des problématiques proposées à la consultation publique, ainsi qu'à la liste des forums de consultations publiques récemment clôturés et classés, consulter la [page Web de consultation publique](#).

ccNSO

Oman et les Philippines deviennent membres de la ccNSO

En bref

Des opérateurs de code de pays de la région du Moyen-Orient et d'Asie-Pacifique ont été approuvés comme nouveaux membres de la ccNSO en août 2011.

Développements récents

Le conseil de la ccNSO a approuvé l'autorité de réglementation des télécommunications (*Telecommunications Regulatory Authority - TRA*), opérateur du ccTLD .om (Oman) et la fondation PH Domain, opérateur du ccTLD .ph (Philippines), comme nouveaux membres de la ccNSO. Le Sultanat d'Oman est situé au Moyen-Orient et est bordé par les golfes Arabique et d'Oman. La République des Philippines est constituée d'un groupe d'îles situées en Asie du sud-est entre la mer des Philippines et la mer de Chine méridionale.

Les membres de la ccNSO sont maintenant au nombre de 119.

Pour en savoir plus

[Avis](#)

[Vue d'ensemble des membres de la ccNSO](#)

Contact au sein de l'équipe

[Gabriella Schitteck](#), secrétariat ccNSO

Élection pour le siège de la ccNSO au Conseil d'administration de l'ICANN

En bref

La ccNSO démarre le processus pour pourvoir le siège numéro 12 au Conseil d'administration de l'ICANN.

Développements récents

Le 15 septembre, la ccNSO a démarré le processus visant à pourvoir l'un des deux sièges de membres sélectionnés par la ccNSO au Conseil d'administration de l'ICANN.

Prochaines étapes

La période de nomination se termine le 6 octobre. Le(s) candidat(s) aura (auront) alors une réunion de questions-réponses à la conférence de Dakar. S'il y a plus d'un candidat, des élections seront amorcées le 10 novembre.

Contexte

Le mandat de Mike Silber en tant que délégué de la ccNSO au Conseil d'administration de l'ICANN s'achève en juin 2012. L'avocat sud-africain avait été sélectionné en 2009 comme l'un des deux représentants de la ccNSO au Conseil d'administration de l'ICANN, et a droit à être réélu.

Pour en savoir plus

[Appel à candidatures](#)

[Procédures d'élection](#)

Contact au sein de l'équipe

[Gabriella Schitteck](#), secrétariat ccNSO

Dr. Hong Xue nommée membre du conseil de la ccNSO

En bref

Le conseil de la ccNSO accueille Dr. Hong Xue comme membre récemment nommé du conseil de la ccNSO.

Développements récents

Le comité de nomination de l'ICANN a nommé Dr. Xue, directrice du projet 'Asia Pacific Internet Leadership', au conseil de la ccNSO. Elle remplacera Mme Jian

Zhang, directrice des affaires internationales et de l'élaboration des politiques du CNNIC.

Prochaines étapes

Dr. Xue siègera au conseil de la ccNSO après la conférence internationale de l'ICANN à Dakar en octobre 2011.

Contexte

Trois des 18 sièges du conseil de la ccNSO sont pourvus par le NomCom.

Pour en savoir plus

[Avis](#)

[Biographie de Dr. Xue](#)

Contact au sein de l'équipe

[Gabriella Schitteck](#), secrétariat ccNSO

Le programme préliminaire de la ccNSO pour la réunion de Dakar publié en ligne

En bref

Le programme préliminaire de la réunion du conseil du ccNSO dans le cadre de la 42ème conférence de l'ICANN à Dakar, se décline en trois jours de séances et en d'autres activités.

Développements récents

Le groupe de travail sur le programme de la ccNSO a publié une première version préliminaire du programme pour la conférence de Dakar. Les réunions de Dakar auront lieu du 21 au 23 octobre 2011.

Contexte

Le programme a été préparé par le groupe de travail sur le programme de la ccNSO, en se basant sur les commentaires de la communauté exprimés dans le cadre des sondages des dernières réunions.

Prochaines étapes

Le programme sera actualisé en tant que de besoin à l'approche de la conférence de Dakar.

Pour en savoir plus

[Programme](#)

Contact au sein de l'équipe

[Gabriella Schitteck](#), secrétariat ccNSO

GNSO

Commentaires de la communauté concernant le rapport final sur la récupération des noms de domaine après leur expiration, recommandations

En bref

La communauté de l'ICANN a commenté un rapport et des recommandations concernant ce qui se passe après l'expiration de noms de domaine. Le conseil de la GNSO a adopté le rapport en juillet, concluant ainsi un processus de deux ans ayant consisté à examiner les politiques actuelles des bureaux d'enregistrement concernant le renouvellement, le transfert et la suppression de noms de domaine ayant expiré.

Développements récents

Suite à la révision, la discussion et l'approbation du document en juillet par le conseil de la GNSO, c'est au tour du Conseil d'administration de l'ICANN d'examiner le rapport final et les recommandations faites par le groupe de travail sur la récupération des noms de domaine après leur expiration. Dans ce but, une période de consultation publique a été lancée du 15 août au 15 septembre 2011 pour solliciter [les commentaires de la communauté concernant les recommandations](#). Parmi les recommandations qui seront maintenant examinées par le Conseil d'administration, figurent :

- l'octroi d'un minimum de huit jours après l'expiration pour un renouvellement de la part du titulaire du nom de domaine ;
- la prestation d'une période de rachat par les registres gTLD non sponsorisés et les bureaux d'enregistrement ;
- l'exigence de publication des frais imputés pour le renouvellement ; l'exigence d'un minimum de deux notifications avant l'expiration envoyées à des moments définis, d'une notification après l'expiration ; qu'un site Web expiré doive explicitement afficher que l'enregistrement a expiré et l'offre d'instructions sur la façon de récupérer le nom de domaine ; et

- la mise au point de documents instructifs concernant la façon d'éviter une perte involontaire.

Prochaines étapes

Si le Conseil d'administration de l'ICANN adopte les recommandations, le conseil de la GNSO réunira une équipe de mise en œuvre de la révision pour travailler avec le personnel sur la mise en œuvre.

Contexte

Pour un historique des activités d'élaboration de politiques de la communauté de l'ICANN à ce sujet, veuillez consulter la [page du contexte](#) PEDNR.

Pour en savoir plus

- [Proposition de rapport final PEDNR](#) [PDF, 971 KB]
- Détails relatifs à [la séance de consultation publique sur la PEDNR à Bruxelles](#)
- [Rapport de la GNSO sur les problématiques liées à la récupération des noms de domaine après leur expiration](#) [PDF, 416 KB]
- [Traductions](#) du rapport de la GNSO sur les problématiques liées à la récupération des noms de domaine après leur expiration

Contact au sein de l'équipe

[Marika Konings](#), directrice principale des politiques

Le Conseil d'administration de l'ICANN adopte les recommandations de la partie B de l'IRTP

En bref

Le but de la politique de transfert des noms de domaine entre bureaux d'enregistrement (IRTP) est de fournir une procédure simple et directe permettant aux titulaires de noms de domaine de transférer leurs noms d'un bureau d'enregistrement accrédité par l'ICANN à un autre. Le conseil de la GNSO examine et envisage actuellement des révisions de cette politique et a établi une série de groupes de travail chargés de ces efforts. Les recommandations du PDP partie B de l'IRTP ont été maintenant adoptées par le conseil de la GNSO et par le Conseil d'administration de l'ICANN et passeront à la phase de mise en œuvre.

Développements récents et prochaines étapes

Suite à l'adoption des recommandations du PDP partie B de l'IRTP par le conseil de la GNSO et à [la période de consultation publique](#), le Conseil d'administration de l'ICANN a maintenant adopté ces recommandations :

- les bureaux d'enregistrement sont requis de fournir un contact en cas d'action de transfert urgente. La formulation pour modifier la section quatre (coordination des bureaux d'enregistrement) et la section six (exigences des registres) de la politique de transfert entre bureaux d'enregistrement a été fournie (voir la [résolution de la GNSO](#) pour en savoir plus).
- la modification de la section trois de l'IRTP pour exiger que le bureau d'enregistrement du dossier/bureau d'enregistrement perdant, notifie le détenteur du nom enregistré/titulaire du nom de domaine du transfert. Le bureau d'enregistrement du dossier a l'accès aux coordonnées de contact du titulaire de nom de domaine et modifiera les systèmes pour envoyer automatiquement au titulaire du nom de domaine, le formulaire normalisé des bureaux d'enregistrement perdants.
- la modification de la raison de déni no. 6 comme suit : exprimer l'objection au transfert par le contact de transfert autorisé. L'objection pourrait prendre la forme d'une demande spécifique (sur support papier ou sous forme électronique) par le contact de transfert autorisé de refuser une demande de transfert particulière, ou une objection générale à toutes les demandes de transfert reçues par le bureau d'enregistrement, soit temporairement soit indéfiniment. Dans tous les cas, l'objection doit être fournie avec le consentement explicite et avisé du contact de transfert autorisé sur une base opt-in et à la demande du contact de transfert autorisé, le bureau d'enregistrement doit lever le verrouillage ou fournir au contact de transfert autorisé une méthode raisonnablement accessible pour lever le verrouillage dans les cinq jours calendaires.
- La suppression de la raison de déni no. 7 comme raison valable de déni à la section trois de l'IRTP puisqu'il n'est pas techniquement possible de mettre en œuvre le transfert d'un nom de domaine qui est verrouillé, et qu'il n'y a donc pas de possibilité de déni, ce qui rend cette raison obsolète.

De plus, le Conseil d'administration encourage la GNSO, l'ALAC et toutes les autres parties de la communauté de l'ICANN à travailler ensemble pour promouvoir les mesures brièvement décrites dans le rapport du SSAC – « Un guide du titulaire de nom de domaine pour la protection des comptes d'enregistrement de noms de domaine » (SAC 044).

Le personnel de l'ICANN entamera maintenant le travail sur un plan de mise en application des recommandations adoptées.

Contexte

Le conseil du GNSO a établi une série de cinq groupes de travail (parties A à E) pour passer en revue et examiner diverses révisions de la politique IRTP.

Le processus d'élaboration de politiques (PDP) partie B de l'IRTP est le deuxième d'une série de cinq PDP abordant les domaines d'amélioration de la politique existante. Le groupe de travail sur la partie B a traité cinq problématiques portant plus particulièrement sur le piratage de noms de domaine, l'annulation urgente d'un transfert non approprié et l'utilisation du 'statut de verrouillage'. Pour de plus amples détails, se référer à la charte du groupe.

Pour en savoir plus

[Proposition de rapport final du groupe de travail sur la partie B de l'IRTP](#) [PDF, 733 KB]

[Proposition de rapport final du groupe de travail sur la partie B de l'IRTP](#) [PDF, 733 KB]

[Page web de la](#) politique de transfert entre bureaux d'enregistrement

[Page](#) du rapport sur l'avancement concernant la partie B de l'IRTP

[Rapport sur les problématiques partie B de l'IRTP](#) [PDF, 256 KB]

[Recommandations PDP](#) [PDF, 124 KB]

Démarrage ICANN balado : [explication audio de la partie B de l'IRTP](#) [MP3, 18 MB]

Contact au sein de l'équipe

[Marika Konings](#), directrice principale des politiques

Le rapport final sur les problématiques de la partie C de la politique de transfert entre bureaux d'enregistrement a été soumis au conseil de la GNSO

En bref

Le but de la politique de transfert des noms de domaine entre bureaux d'enregistrement (IRTP) est de fournir une procédure simple et directe permettant aux titulaires de noms de domaine de transférer leurs noms d'un bureau d'enregistrement accrédité par l'ICANN à un autre. Le conseil de la GNSO examine et envisage actuellement des révisions de cette politique et a

établi une série de groupes de travail chargés de ces efforts. Le personnel de l'ICANN a maintenant soumis son rapport final sur les problématiques de la partie C de l'IRTP au conseil de la GNSO pour que ce dernier l'examine.

Développements récents et prochaines étapes

Lors de sa réunion du 22 juin 2011, le conseil de la GNSO a demandé un rapport sur les problématiques de la partie C de l'IRTP devant couvrir les problématiques suivantes :

- fonction de « changement de contrôle », y compris une recherche de la manière selon laquelle cette fonction est actuellement réalisée, s'il existe des modèles applicables dans l'espace des noms de codes de pays pouvant être utilisés en tant que meilleure pratique pour l'espace des gTLD ainsi que toutes autres préoccupations liées à la sécurité. Le rapport devrait aussi comporter une révision des procédures de verrouillage, tel que décrit dans les raisons de déni numéros 8 et 9, dans le but d'équilibrer l'activité de transfert légitime et la sécurité.
- Si les dispositions couvrant les formulaires d'autorisation (FOA) fixant une date limite devraient être mis en application pour éviter les transferts frauduleux. Par exemple, si un bureau d'enregistrement gagnant envoie un FOA à un contact de transfert et que ce dernier le lui renvoie, mais que le nom est verrouillé, le bureau d'enregistrement peut garder le FOA en attente de modification du statut du nom de domaine pour la durée pendant laquelle le titulaire du nom de domaine ou d'autres informations d'enregistrement pourraient avoir changé.
- Si le processus peut être simplifié par le fait d'exiger que les registres utilisent les ID de l'IANA pour les bureaux d'enregistrement plutôt que des ID propriétaires.

Le personnel de l'ICANN a publié un [rapport préliminaire sur les problématiques](#) pour la consultation publique le 25 juillet 2011. Suite à la révision des commentaires publics reçus, le personnel de l'ICANN a maintenant rédigé un rapport final sur les problématiques et l'a soumis au conseil de la GNSO pour que ce dernier l'examine. Dans le rapport sur les problématiques, le personnel de l'ICANN recommande le démarrage d'un processus d'élaboration de politique (PDP) sur les problématiques décrites ci-dessus. Il est prévu que le conseil de la GNSO considère lors de sa prochaine réunion l'éventualité de démarrage d'un PDP sur la partie C de l'IRTP.

Pour en savoir plus

[Rapport final sur les problématiques partie C de l'IRTP](#)

Contact au sein de l'équipe

[Marika Konings](#), directrice principale des politiques

Autres problématiques actives au sein de la GNSO

- [Réforme de la GNSO : Le rapport final sur les PDP fait l'objet d'une révision finale](#)
- [Les études Whois vont de l'avant](#)
- Le personnel est en train d'incorporer les contributions de la communauté dans le document de réflexion sur la création de meilleures pratiques indicatives pour aider les bureaux d'enregistrement et les registres à aborder les enregistrements frauduleux de noms de domaine. Les contributions ont été faites au cours d'un atelier sur [les meilleures pratiques contre les enregistrements frauduleux](#) à Singapour.

ASO

La proposition de politique concernant les blocs d'adresses IPv4 récupérées a été adoptée par le LACNIC

En bref

Maintenant que l'IANA a attribué toutes les adresses dans IPv4, les registres Internet régionaux (RIR) ont discuté de quelques politiques globales proposées pour traiter l'espace d'adresses IPv4 rendu par les RIR à l'IANA. Les RIR n'ont pas encore convenu d'une nouvelle politique.

Développements récents

N'ayant pas réussi à obtenir un consensus sur deux propositions précédentes, une troisième proposition sur l'attribution de l'espace d'adresses IPv4 récupéré a été lancée et présentée dans les cinq RIR. L'APNIC, le registre ayant fait la proposition, l'a adoptée, de même que le LACNIC. La proposition a complété la phase d'appel final à l'AfriNIC, le RIPE a passé en phase d'appel final et la proposition est en phase de discussion à l'ARIN.

Dans cette proposition, l'IANA établirait et gèrerait une réserve d'espace d'adresses rendu qui serait attribué à tous les RIR simultanément en blocs égaux de taille plus réduite que la taille /8 traditionnelle. La taille de la réserve le permettant, les attributions auraient lieu tous les six mois.

Prochaines étapes

Si et quand cette proposition de politique aura été adoptée par les cinq RIR, elle sera revue par le comité exécutif de la NRO (*Number Resource Organization*) et

par le Conseil de l'organisation de soutien aux politiques d'adressage (ASO AC) puis transmise au Conseil d'administration de l'ICANN pour être ratifiée et mise en œuvre par l'IANA.

Contexte

L'IPv4 est le protocole d'adressage Internet utilisé pour des adresses IP uniques d'une longueur de 32 bits. Avec la croissance massive de la population d'internautes, cette réserve d'adresses uniques (environ 4,3 milliards) est épuisée et un système d'adressage de 128 bits (IPv6) est en train de la substituer.

Pour en savoir plus

Un [rapport préalable](#) relatif à la troisième proposition est publié en ligne sur le site Web de l'ICANN. Il comporte une comparaison entre les propositions faites à ce jour, à ce sujet.

[Rapport préalable](#) pour la deuxième proposition.

Contact au sein de l'équipe

[Olof Nordling](#), directeur, relations services

Efforts conjoints

Le groupe de travail mixte sur le soutien des candidats soumet son rapport final

En bref

Le groupe de travail mixte SO/AC sur le soutien aux candidats (GT JAS) a soumis son rapport final dans lequel il aborde la manière selon laquelle l'ICANN devrait fournir un soutien financier et non financier aux candidats provenant d'économies en voie de développement dans le cadre de leur candidature et opération de nouveaux gTLD.

Développements récents

Le 14 septembre, le groupe de travail JAS a soumis son rapport final à la GNSO et à l'ALAC, ses organisations constitutives. Les recommandations présentées dans le rapport comportent des propositions détaillées concernant la façon selon laquelle un soutien financier et non financier pourrait être fourni dans le cadre du programme de nouveaux noms de domaine génériques de premier niveau de l'ICANN, devant être lancé en janvier 2012.

Les sujets expliqués dans le rapport comprennent entre autres :

- quels types de soutien devraient être offerts ;
- qui devrait être approuvé pour recevoir un soutien ; et
- comment les candidats à un soutien devraient être évalués.

Le but du groupe de travail JAS a été de mettre au point des moyens durables de prestation de soutien aux candidats ayant besoin d'assistance dans leur candidature et leur gestion de nouveaux gTLD. Le programme de soutien aux économies en voie de développement proposé par le groupe de travail est le résultat de ces efforts.

Prochaines étapes

Le rapport final sera examiné par la GNSO le 22 septembre ; et par l'ALAC le 27 septembre.

Contexte

Le groupe de travail a été conjointement créé par la GNSO et l'ALAC en avril 2010, en réponse à une résolution du Conseil d'administration demandant un tel programme, résolution adoptée à Nairobi le mois précédent. Le groupe de travail se compose de membres de la GNSO et d'At-Large, aux côtés de membres non affiliés.

Pour en savoir plus

[Page Wiki principale du groupe de travail JAS](#)

[Rapport final du groupe de travail JAS](#)

[Rapport final du groupe de travail JAS : Foire aux questions](#)

Contact au sein de l'équipe

[Seth Greene](#), conseiller pour At-Large

Autres problématiques actives en tant qu'efforts conjoints

- [Révision des régions géographiques de l'ICANN : la version préliminaire du rapport final est près d'être publiée](#)
- [Rapport intermédiaire novembre 2010 sur les données d'enregistrements internationalisés](#)

At-Large accueille de nouveaux membres de l'ALAC, responsables régionaux et délégués auprès du NomCom

En bref

La communauté At-Large accueille les représentants récemment sélectionnés ou élus au comité consultatif At-Large, les délégués At-Large auprès du comité de nomination et diverses organisations régionales At-Large (RALO). Ces représentants rencontreront en personne les représentants At-Large actuels durant la conférence internationale de l'ICANN à Dakar.

Développements récents

Membres de l'ALAC sélectionnés par le NomCom :

- Afrique – [Mme Titi Akinsanmi](#) a été sélectionnée par le NomCom pour remplir les fonctions de représentante de l'ALAC pour la région africaine.
- Asie/Australie/Pacifique – [Mme Rinalia Abdul Rahim](#) a été sélectionnée par le NomCom pour remplir les fonctions de représentante de l'ALAC pour la région Asie/Australie/Pacifique.
- Amérique latine et Îles Caraïbes – [M. Carlton Samuels](#) a été sélectionné pour un deuxième mandat en tant que représentant au NomCom de la région Amérique latine et Îles Caraïbes.
- Amérique du Nord – [D. Ganesh Kumar](#) a été sélectionné en tant que représentant provisoire de l'ALAC pour pourvoir le siège vacant suite à la démission du membre de l'ALAC de la région Amérique du Nord sélectionné par le NomCom en 2010.

Mme Akinsanmi, Mme Rahim et M. Samuels rempliront des mandats de deux ans qui commenceront à la conférence internationale de l'ICANN à Dakar. Le mandat du Dr. Kumar a commencé le 6 septembre 2011 et se poursuivra jusqu'à l'assemblée générale de l'ICANN de 2012.

Représentants At-Large élus à l'ALAC :

- AFRALO - [M. Yaovi Atohoun](#) remplira les fonctions de représentant de RALO de la région AFRALO à l'ALAC pour la période 2011 à 2013.
- APRALO - Mme Salanieta Tamanikawaimaro remplira les fonctions de représentante de RALO de la région APRALO à l'ALAC pour la période 2011 à 2013.

- EURALO – [Dr. Olivier Crépin-Leblond](#) remplira les fonctions de représentant de RALO de la région EURALO à l'ALAC pour la période 2011 à 2013.
- LACRALO - il est prévu que les élections en cours se terminent le 22 septembre.
- NARALO - [M. Eduardo Diaz](#) remplira les fonctions de représentant de RALO pour la région NARALO à l'ALAC de 2011 à 2013.

Les délégués d'At-Large au NomCom, ayant des mandats d'un an :

- AFRALO – M. Mohamed El Bashir
- APRALO – Mme Siranush Vardanyan
- EURALO – M. Yjrö Länsipuro
- LACRALO – Mme Jacqueline Morris
- NARALO – M. Glenn McKnight

Cadres régionaux d'At-Large récemment élus :

- AFRALO – présidente : [Mme Fatimata Seye Sylla](#); vice-président : [M. Tijani Ben Jemaa](#). Tel que stipulé dans les principes de fonctionnement de l'AFRALO, leurs mandats couvriront deux ans.
- NARALO – président : M. Beau Brendler ; secrétaire : Mme Darlene Thompson. Leurs mandats couvriront un an.

Les cadres régionaux d'At-Large des autres régions avaient été élus plus tôt en 2011. Les noms des cadres régionaux actuels de ces régions peuvent être visualisés sur les pages suivantes :

- [APRALO](#)
- [EURALO](#)
- [LACRALO](#)

Pour en savoir plus

Pour plus d'informations concernant les élections At-Large 2011, consulter [la page Wiki des élections, sélections et nominations ALAC et RALO At-Large 2011.](#)

Contact au sein de l'équipe

[Heidi Ullrich](#), directrice pour At-Large

La communauté At-Large s'élargit pour compter 136 structures At-Large

En bref

L'ALAC a récemment certifié deux organisations en tant que structures At-Large (ALS) : l'Association for Linux and Free Software et l'Ageia Densi Colombia. Ces deux nouvelles ALS élargissent la diversité régionale de la communauté At-Large qui représente des milliers d'internautes particuliers. Avec l'ajout de ces deux nouvelles organisations, le nombre d'ALS accréditées est porté à 136.

Développements récents

L'ALAC a certifié l'Association for Linux and Free Software, située à Burkina, et l'Ageia Densi Colombia, en tant qu'ALS. Le processus de certification impliquait une vérification au préalable réalisée par le personnel de l'ICANN et des conseils régionaux fournis par l'organisation régionale At-Large africaine (AFRALO) et l'organisation régionale At-Large d'Amérique latine et des îles Caraïbes (LACRALO).

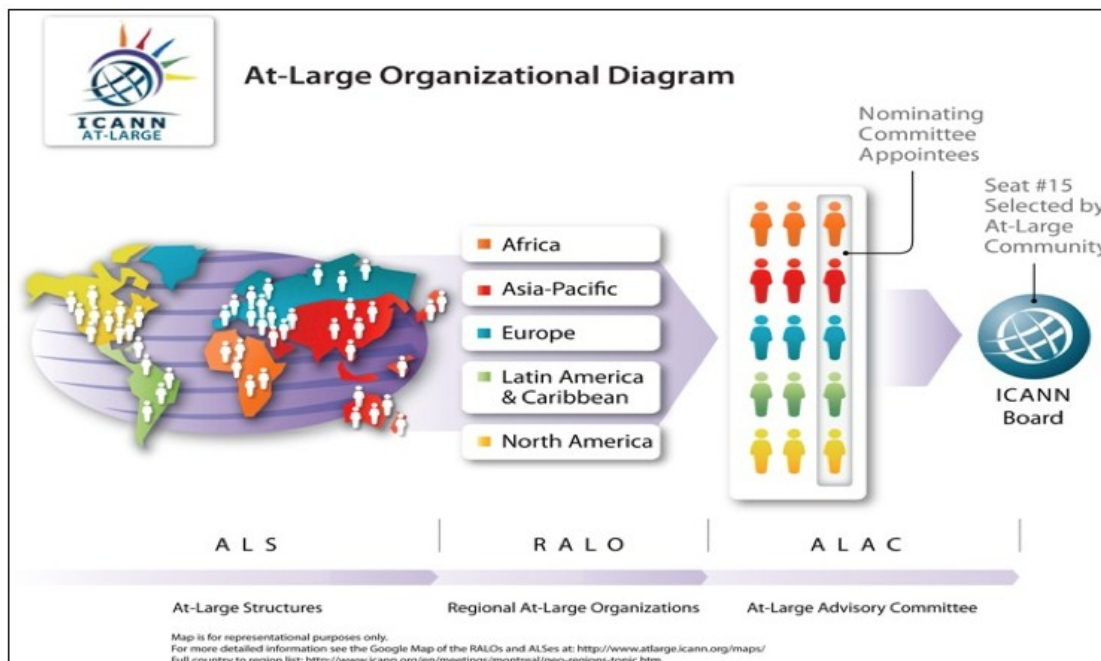
Informations supplémentaires concernant les nouvelles structures At-Large :

L'Ageia Densi Colombia (Asociación Grupo de Estudio e Investigación Académica en Derecho, Economía y Negocios en la Sociedad de la Información) se compose de particuliers œuvrant pour la promotion de l'étude, de la recherche et de la diffusion des problèmes de nature juridique, économique et sociale ayant trait à la société de l'information, et ce de manière multidisciplinaire. Cette organisation sera une ALS au sein de LACRALO.

L'Association for Linux and Free Software (Association pour Linux et les logiciels libres au Burkina - A3LBF) est située à Ouagadougou, au Burkina. Elle compte environ 150 membres, spécialistes de l'informatique et journalistes. Ils se concentrent entre autres sur les logiciels libres, les activités de formation, les questions de sécurité et la gouvernance de l'Internet. Cette organisation sera une ALS au sein de l'AFRALO.

Contexte

Une des forces de la communauté At-Large réside dans le fait qu'elle incorpore les opinions d'un ensemble d'organisations d'internautes, ou ALS, mondialement varié, organisé au sein de cinq RALO. Les opinions de ces organisations populaires sont rassemblées par le biais d'un processus interne, consensuel et ascendant d'élaboration de politique et trouvent leur place dans les documents officiels de l'ALAC.



Pour en savoir plus

Une liste complète des [ALS certifiées et en cours de certification](#)

[Informations statistiques sur la représentation mondiale des ALS](#)

[Carte mondiale des ALS certifiées](#)

[Informations sur l'adhésion à At-Large](#)

[Site Web At-Large de l'ICANN](#)

Contact au sein de l'équipe

[Matt Ashtiani](#), chargé de coordination At-Large

SSAC

Problématiques actives au sein du SSAC

- [Plan de travail du SSAC pour 2011](#) [PDF, 115 KB]

- [Commentaires du SSAC sur les dossiers orphelins dans la version préliminaire du guide de candidature](#)